



## REGLEMENT DE L'EPREUVE

### Article 1 - L'EPREUVE

C'est une épreuve d'endurance VTT en relais ou en solo, de 6 heures nommée « 6H VTT La Couronne ».

Cette épreuve est organisée exclusivement par le club du COC La Couronne et sous règlement FFC.

Elle consiste pour chaque équipe à parcourir le plus grand nombre de tours et la plus grande distance sur un circuit d'environ 4,8 km. Le parcours à la fois agréable, technique et sportif reste accessible à tous. Il est totalement aménagé, balisé et sécurisé. Le départ sera donné le dimanche 24 Septembre 2023 » à 10h00 et l'arrivée 6 heures plus tard c'est-à-dire à 16h00 (+ le dernier tour entamé).

En doublure de l'épreuve un 3 heures VTT jeunes est organisé sur le même principe avec un départ à 10H mais une arrivée 3 heures plus tard c'est-à-dire 13 H (+ le dernier tour entamé).

Les épreuves se dérouleront sur le site du lycée de l'Oisellerie dans un cadre agréable au sein d'un parc paysager jouxtant le château de l'Oisellerie à proximité du centre bourg de La Couronne.

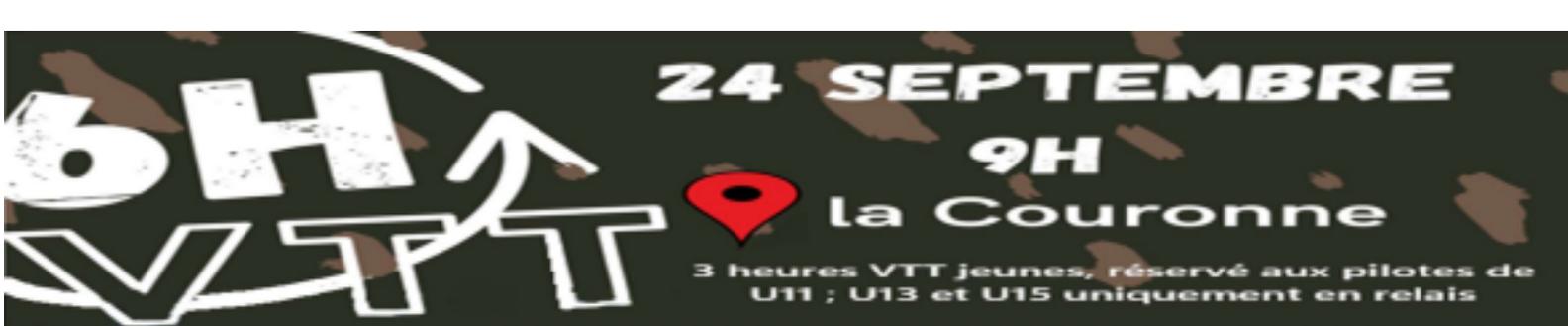
### Coordonnées :

Lycée de l'Oisellerie  
40 All. de l'Oisellerie, 16400 La Couronne



L'organisation se réserve le droit de modifier l'heure de départ en fonction des impondérables qui pourraient survenir (météo, problèmes techniques, ...).





## Article 2 - CIRCUIT

Le circuit, d'environ 4,8 km, est tracé sur des chemins et des pistes à proximité du « lycée de l'Oisellerie ».

A la fois technique et ludique, il est composé principalement de monotraces. Le parcours fermé est ouvert aux reconnaissances le dimanche à partir de 8h et ne peuvent s'effectuer qu'à VTT ou à pied.

Pendant l'épreuve, le site reste ouvert aux publics.

## Article 3 - LES CONCURRENTS

L'épreuve des 6 heures VTT organisée par notre club est ouverte à tous les vététistes, masculin et féminins, à partir de la catégorie U17, licenciés ou non licenciés.

L'épreuve des 3 heures VTT jeunes est ouverte à tous les vététistes, masculin et féminins, de catégories U11 à U15 (2009 à 2014) licenciés ou non licenciés uniquement par équipe de 3 ou 4.

### Les mineurs

Seule la catégorie U17 peut participer à l'épreuve de 6 heures VTT en fournissant une autorisation parentale. Ils ne seront admis que dans les équipes constituées de 2, 3 ou 4 participants avec au moins un adulte. L'organisation décline toute responsabilité envers les mineurs qui restent donc sous la responsabilité des parents. La seule responsabilité retenue est celle engagée vis-à-vis de la course et de l'organisation au même titre que celle des majeurs.

### Les concurrents non licenciés FFC

Ils devront obligatoirement présenter un certificat médical de non-indication à la pratique du VTT en compétition de moins d'un an. Lors du classement général, aucune distinction ne sera faite entre les licenciés et les non licenciés.

### Les concurrents licenciés FFC

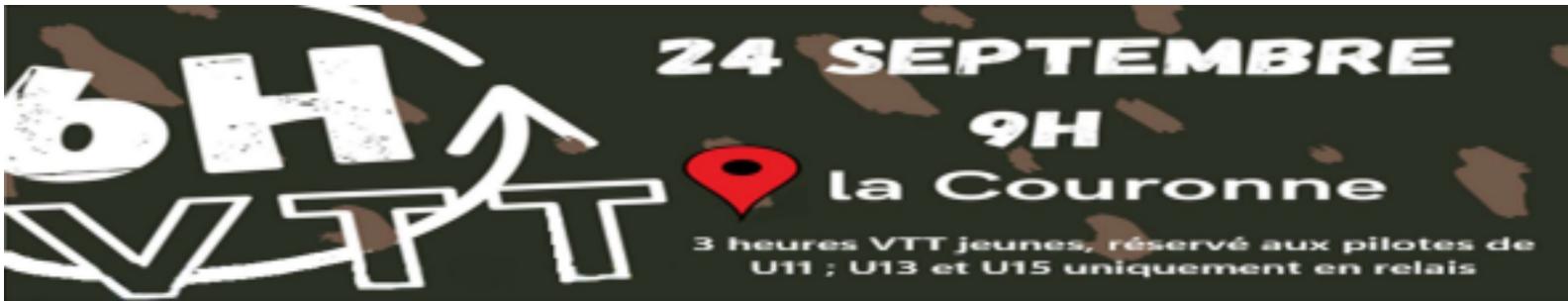
Ils devront obligatoirement présenter leur licence ou une photocopie FFC pour l'année en cours.

## Article 4 - NOMBRE DE CONCURRENTS PAR ÉQUIPE

Chaque équipe devra être constituée comme ci-après, mixité possible :

- solo
- relais de 2 personnes (2 adultes, 1 adulte avec 1 jeune de 16 ans)
- relais de 3 personnes (3 adultes, 2 adultes avec 1 jeune de 16 ans, 1 adulte avec 2 jeunes de 16 ans)
- relais de 4 personnes (4 adultes, 3 adultes avec 1 jeune de 16 ans, 2 adultes avec 2 jeunes de 16 ans, 1 adulte avec 3 jeunes de 16 ans)





## Article 5 – ACCUEIL DES CONCURRENTS

L'accueil (retrait des plaques, des puces chevilles et des colliers de fixation) et les vérifications administratives seront réalisés sur le site du lycée de l'Oisellerie » de 7h30 à 9h00 le jour du départ de l'épreuve.

Chaque participant inscrit effectuera les reconnaissances impérativement à partir de 8h00.

Il est obligatoire que tous les participants émargent la feuille d'enregistrement (accord sur l'organisation de l'épreuve et son règlement)

Un briefing aura lieu à partir de 9h30 au podium.

Chaque vélo se présentant au départ devra obligatoirement porter la plaque de cadre (le numéro de la plaque devra être visible) ainsi que la puce à la cheville durant toute l'épreuve.

## Article 6 - MATÉRIEL

Les concurrents peuvent utiliser le matériel de leur choix mais exclusivement des Vélo Tout Terrain.

Les vélos électriques, assistance électrique, gravel et vélos type « cyclo-cross » seront interdits.

Le port du casque pour tous les concurrents est obligatoire (casque attaché). L'absence de casque entraînera la disqualification de l'équipe.

Le port des gants est fortement conseillé.

De la bonne humeur sur le circuit et dans le paddock....

## Article 7 – LA COURSE

Le départ sera donné le dimanche à 10h00 pour les 6h et 13h pour les 3h . L'organisateur se réserve le droit, en fonction des circonstances particulières, des conditions climatiques par exemple, de retarder l'heure de départ et/ou d'avancer l'heure d'arrivée.

### Grille de départ

Le placement des vélos sur la grille de départ (départ type 24h) se fera dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets

### Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par une puce individuelle portée à la cheville qui devra être restituée à la fin de la course sous peine d'être facturée 15€ à son utilisateur.





### Les relais

Les relais se font uniquement dans la zone appropriée à cet effet, chaque fraude entraînera une mise hors course.

La fréquence des relais est laissée à l'appréciation des équipes.

La zone de relais est exclusivement réservée aux participants, seul des personnes de l'organisation pourront y accéder.

### Problèmes techniques

Tout participant rencontrant un problème technique pendant son relais doit terminer le tour entamé en respectant l'intégralité du parcours et en laissant un passage suffisant pour ne pas gêner le bon déroulement de l'épreuve, passer obligatoirement par la ligne d'arrivée et rejoindre la zone de relais pour transmettre la puce de chronométrage. Le concurrent pourra effectuer les réparations en dehors de la zone des relais pour ne pas gêner le bon déroulement de l'épreuve. Lors du passage sur la ligne d'arrivée la vitesse maximale ne devra pas dépasser les 15 km/h et sera réalisé juste avant la zone de relais, toutefois des « commissaires volants » se chargeront de vérifier toute tentative de fraude.

### L'infrastructure

Les équipes s'engagent à respecter l'intégralité du parcours, des infrastructures, de la nature et s'engagent à ne pas laisser de débris sur le lieu de l'épreuve.

### Article 8 - Récompenses

Une récompense sera remise aux trois premiers solos et aux trois premières équipes de chaque épreuve, par des lots divers.

Aucun versement d'argent ne sera effectué en guise de récompense.

Le classement s'effectuera par catégorie et en fonction du nombre de tours parcourus durant les 6 heures de l'épreuve. En cas d'égalité, la récompense sera attribuée à l'équipe qui aura mis le moins de temps pour réaliser ce nombre de tours.

Le classement sera affiché régulièrement durant l'épreuve.





## Article 9 - INSCRIPTION – ANNULATION

### INSCRIPTIONS

- Inscriptions sur Ikinoo sport => <http://endurance-vtt-lacouronne.ikino.com>
- Tarif des Inscriptions :

25€ par participant pour l'épreuve de 6H VTT hors frais de gestion du site.

15€ par participant pour les 3H VTT jeunes hors frais de gestion du site.

### Inclus dans l'inscription :

- la participation à l'épreuve
- une plaque vtt
- le chronométrage électronique
- le ravitaillement solide et liquide tout au long de l'épreuve
- un repas ( uniquement pour les 6h )
- un lot pour chaque inscrit ( uniquement pour les 3h )

Pour que le dossier d'inscription soit accepté, il devra comprendre obligatoirement :

- Le bulletin d'inscription complété
- L'autorisation parentale et certificat médical de moins d'un an pour tous les concurrents non licenciés FFC si nécessaire en pièce jointe.

### La date limite

La fin des inscriptions est fixée au 20 Septembre 2023. Les dossiers complets seront traités par ordre d'arrivée.

### Le nombre d'inscrit

Le nombre d'équipes est limité, une fois ce nombre atteint, les inscriptions seront closes.

Sauf accord particulier de l'organisateur, aucune inscription ne sera acceptée sur place le jour de l'épreuve.

### Annulation

En cas de désistement d'une équipe inscrite ou d'un de ses membres, un remboursement de 50% de la somme versée est prévu, si le désistement a lieu avant le 10 Septembre 2023. Après cette date, aucun désistement ne sera remboursé.

Il n'y aura pas de remboursement en cas d'annulation ou de non présentation d'une équipe le jour de l'épreuve.

En cas de remplacement d'un ou plusieurs membres de l'équipe, l'organisation doit être informée et un certificat médical doit être remis avant le début de l'épreuve aux organisateurs pour les non licenciés.





## Article 10 – PARKING

Pour des raisons de sécurité et de disponibilité de parking à proximité de l'épreuve, les barnums sont interdits sur ces parkings.

Un emplacement sera prévu près de la ligne pour les barnums. Les groupes électrogènes et les barbecues ne seront pas autorisés sur place.

## Article 11 - SECURITE

Des secouristes seront présents sur place et assureront les premiers soins.

Ils pourront mettre hors course un concurrent pour des raisons médicales.

## Article 12 - RESPONSABILITE + ASSURANCES

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités :

- en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé
- en cas d'accident provoqué par un non-respect des consignes de sécurité
- en cas de vol ou de perte d'objets
- en cas de casse du matériel pendant l'épreuve

L'organisation informe les participants à la manifestation qu'il est de leur intérêt de posséder à titre personnel une assurance individuelle accident qui les couvrira en cas de dommages causés par eux, c'est-à-dire lors d'une chute dans laquelle aucun tiers ne pourrait être considéré comme responsable. Toute chute d'un concurrent pendant l'épreuve entraînant des dégradations de son matériel ne pourrait entraîner des poursuites à l'encontre de l'organisation.

Chaque participant doit être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle et sera responsable des dommages ou accidents dont il serait l'auteur.

## Article 13 - DROIT A L'IMAGE

Photos et vidéos sont effectuées le jour de l'épreuve des 6H VTT. Votre consentement à la diffusion de l'image est donc présumé, sauf opposition écrite de votre part.

A l'issue de l'épreuve, photos et vidéos seront publiées sur le site : <https://coc-cyclisme.clubeo.com>

## Article 14 - ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

Par son inscription, tout participant déclare avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter.

Le présent règlement est considéré comme implicitement accepté par les participants à partir du moment où leur dossier d'inscription est accepté par l'organisation.

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement à n'importe quel moment. De plus chaque concurrent s'inscrivant à cette manifestation, renonce expressément à quelques poursuites (Pénale, civile ou autre) que ce soient contre l'organisation ou le site du Lycée de l'Oisellerie.

